

RÈGLEMENT DU JEU -“ Remporte un kit sportif de l'été!“

Article 1

Le GIE CAP EMERAUDE – 360 avenue du Capitaine Dhonne – 01000 BOURG EN BRESSE organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat qui se déroulera du mercredi 10 au samedi 20 juillet 2024 inclus (suivant les jours d'ouverture du Centre Commercial).

Article 2

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne majeure (ne peuvent participer à ce jeu : le personnel du Centre Commercial et le personnel des sociétés ayant participé à l'opération – fournisseurs, animateurs, animatrices, huissier de justice, ainsi que les membres de leur famille – conjoints, ascendants et descendants).

Article 3

Pour participer :

Il suffit de participer aux 4 épreuves du parcours Cap Emeraude situé dans la galerie côté Hypermarché E.Leclerc, et de participer à l'initiation sportive côté Intersport.

A chaque passage sur une épreuve l'animateur tamponnera le bulletin de jeu attestant de la participation.

Le participant pourra ensuite glisser son bulletin de jeu dans l'urne prévue à cet effet située devant la boutique Intersport.

Article 4

Les dotations mises en jeu représentent une valeur totale de 595,40€ TTC et les dotations sont divisées en 2 kits.

EURO24 TRN ADIDAS	5	001A WHITE 0207D7
BALLON STARTER UHLSPORT	5	BLANC/BLEU 014SSC
LOT 3 BOULES DE PETANQUE SANSMARQUE	TU	INOX 000C0Z
SPIN 100 PRO TOUCH	1	NOIR/ROUGE 000AL9
QUEST GILBERT	5	BLANC/BLEU 000AF3
SERIES SZ7 RUBBER BASKETBALL SPALDING	7	ORANGE 000ALP
MASCOTTE OLYMPIQUE 27 CM DOUDOU ET COMPAGNIE	TU	ROUGE BLAN 000SOM
SPEED 100 - 2 PLAYERS NET SET PRO TOUCH	TU	RED/BLACK/ 000KLG
SPIN PADEL BALL PRO TOUCH	TU	YELLOW 000FNJ
H3 II ENERGETICS	TU	905 NAVY/B 013K68
FILET AJUSTABLE PRO TOUCH	TU	BLEU ROUGE 0000DT

NIKE FUNDAMENTAL SPEED ROPE NIKE	TU	027 BLAWHI 010RX8
PRO 2000 - 2 PLAYER PRO TOUCH	TU	901 BLACK/ 0205SC
MASQUE DE SURFACE ADULTE BEUCHAT	S/M	SPRING BLU 014F57
JEU DE BEACH BALL EN BOIS SANSMARQUE	TU	BOIS 0000G2
LOT 8 BOULES DE PETANQUE SANSMARQUE	TU	INOX 000C0Z
EXTREME PRO SPALDING	5	000D81 MUL 000D81
BUT AUTO DEPLOYANT PRO TOUCH	T,U	NOIR 000AKU
MOLKKY OFFICIEL COFFRET BOIS MOLKKY	TU	UNI 0073A2
TAPIS TRAINING 180CM SVELTUS	TU	VIOLET 000BAP
BUT DE FOOT MAESTRO 200CM PRO TOUCH	TU	NOIR/JAUNE 000AL4
CORNHOLE MINI SANSMARQUE	TU	BOIS 0000G2

2 kits sont à remporter, il y aura donc 2 gagnants. Le tirage au sort aura lieu le lundi 22 juillet parmi les bulletins participants.

Les cadeaux seront remis au joueur par les responsables du jeu. Ils devront être retirés avant le 30 septembre 2024. Passé ce délai, les cadeaux resteront la propriété du Centre Commercial et ne pourront plus être réclamés.

Il est par ailleurs expressément entendu que la société organisatrice délivre le lot gagné mais n'a pas la qualité de producteur, ni de fabricant, ni de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur de l'ensemble des éléments composant le lot, quels qu'ils soient, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

Les cadeaux ne sont ni échangeables, ni compensables, ni remboursables.

Article 5

Tout bulletin de participation incomplet, non parfaitement lisible, émanant d'une personne n'ayant pas qualité pour participer, comportant un contenu farfelu, des indications d'identité ou d'adresse inexactes, non remis dans l'urne, et en particulier qui serait expédié par la Poste, sera considéré comme nul et écarté du tirage au sort. Un même participant ne peut être l'auteur que d'un seul bulletin de participation. Si tel n'est pas le cas, tous les bulletins représentant le même participant seront systématiquement exclus du tirage au sort.

Par ailleurs, il n'y aura qu'un seul gagnant par famille (même nom, mêmes coordonnées).

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des bulletins reçus, pouvant limiter cette vérification aux bulletins tirés au sort.

Article 6

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les photos et coordonnées des gagnants, notamment afin de les publier dans la presse sans que cela ne leur ouvre droit à une contrepartie autre que le lot gagné.

Article 7

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de suspendre ce jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent. Aucune compensation de quelque nature que ce soit ne saurait être réclamée de ce fait. Tout litige, toute contestation, toute question sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs du jeu. La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuelles annexes ou additifs.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 03.07.2024